

FIP PLURIEL ATLANTIQUE

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

FIP PLURIEL ATLANTIQUE

22, rue Vernier
75017 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de parts du FIP PLURIEL ATLANTIQUE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de fonds d'investissement de proximité (FIP) PLURIEL ATLANTIQUE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FIP à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les instruments financiers de capital investissement sont valorisés selon les méthodes décrites dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces méthodes et avons pris connaissance des procédures définies par la société de gestion pour le suivi et l'évaluation des instruments financiers de capital investissement.

La valeur des différentes catégories de parts est déterminée selon les modalités précisées dans le règlement du fonds et dans l'annexe. Nous avons vérifié la correcte application de ces modalités.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée-ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FIP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FIP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FIP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Levallois-Perret, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique



2025.07.01

16:32:24 +02'00'

Jean-Luc MENDIELA

Associé

Bilan Actif au 31/12/24 en EUR	Exercice 2024
Immobilisations corporelles nettes	
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	102 000,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	102 000,00
Obligations convertibles en actions (B) (*)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	
Titres de créances (D)	
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	112 872,51
OPCVM	112 872,51
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	
Autres OPC et fonds d'investissements	
Dépôts (F)	
Instruments financiers à terme (G)	
Opérations temporaires sur titres (H)	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	
Créances représentatives de titres donnés en garantie	
Créances représentatives de titres financiers prêtés	
Titres financiers empruntés	
Titres financiers donnés en pension	
Autres opérations temporaires	
Prêts (I)	
Autres actifs éligibles (J)	
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	214 872,51
Créances et comptes d'ajustement actifs	
Comptes financiers	15 727,76
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	15 727,76
Total de l'actif I+II	230 600,27

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

Bilan Passif au 31/12/24 en EUR	Exercice 2024
Capitaux propres :	
Capital	844 138,89
Report à nouveau sur revenu net	
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	
Résultat net de l'exercice	-618 862,62
Capitaux propres I	225 276,27
Passifs de financement II (*)	
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) (*)	225 276,27
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	
Opérations de cession sur instruments financiers	
Opérations temporaires sur titres financiers	
Instruments financiers à terme (B)	
Emprunts (C)	
Autres passifs éligibles (D)	
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	5 324,00
Concours bancaires	
Sous-total autres passifs IV	5 324,00
Total Passifs : I+II+III+IV	230 600,27

(*) Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

Compte de résultat au 31/12/24 en EUR	Exercice 2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	
Produits sur obligations	
Produits sur titres de créances	
Produits sur parts d'OPC	
Produits sur instruments financiers à terme	
Produits sur opérations temporaires sur titres	
Produits sur prêts et créances	
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	
Autres produits financiers	346,70
Sous-total produits sur opérations financières	346,70
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	
Charges sur instruments financiers à terme	
Charges sur opérations temporaires sur titres	
Charges sur emprunts	
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	
Charges sur passifs de financement	
Autres charges financières	
Sous-total charges sur opérations financières	
Total revenus financiers nets (A)	346,70
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	
Versements en garantie de capital ou de performance	
Autres produits	
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	56 912,14
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	
Impôts et taxes	
Autres charges	
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-56 912,14
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A+B)	-56 565,44
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	
Sous-total revenus nets I = (C+D)	-56 565,44
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	-1 678 119,59
Frais de transactions externes et frais de cession	-207,27
Frais de recherche	
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	
Indemnités d'assurance perçues	
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	-1 678 326,86
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	-1 734 892,30

Compte de résultat au 31/12/24 en EUR	Exercice 2024
<p>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</p> <p>Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles</p> <p>Écarts de change sur les comptes financiers en devises</p> <p>Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir</p> <p>Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs</p> <p>Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)</p> <p>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)</p> <p>Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)</p> <p>Acomptes :</p> <p>Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)</p> <p>Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)</p> <p>Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)</p> <p>Impôt sur le résultat V</p>	<p>1 116 029,68</p> <p>1 116 029,68</p> <p>1 116 029,68</p>
<p>Résultat net I + II + III + IV + V</p>	<p>618 862,62</p>

Annexe des comptes annuels

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

PLURIEL ATLANTIQUE est un fonds d'investissement de proximité (FIP) qui investit dans des sociétés implantées dans les régions Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes et Aquitaine.

L'objectif du Fonds est :

- pour 70 % minimum du portefeuille, de prendre des participations dans des petites et moyennes entreprises non cotées, d'accompagner leur croissance et de réaliser des plus-values par la cession de participations. Les entreprises sélectionnées devront exercer leur activité dans les régions limitrophes suivantes Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes et Aquitaine.

- pour 30 % maximum du portefeuille, de gérer la part non soumise aux critères innovants de manière diversifiée. En fonction de son anticipation d'évolution des marchés, la société de gestion sélectionnera des fonds pouvant être investis sur des actifs de type actions, instruments monétaires et/ou obligataires, immobilier, matières premières et/ou devises.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Exprimé en EUR	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	225 276,27	1 636 352,90	6 362 290,90	9 163 254,98	8 130 848,92
PLURIEL ATLANTIQUE Part A					
Engagement de souscription	10 558 103,20	10 560 403,19	10 606 825,99	10 657 001,80	10 664 334,30
Montant libéré	10 558 103,20	10 560 403,19	10 606 825,99	10 657 001,80	10 664 334,30
Répartition d'actifs	7 159 198,96	6 367 341,22	2 656 606,50		
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	105 581,032	105 604,032	106 068,260	106 570,018	106 643,343
Valeur liquidative unitaire	2,13	15,49	59,98	85,98	76,24
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

PLURIEL ATLANTIQUE Part B1					
Engagement de souscription	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Montant libéré	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Valeur liquidative unitaire					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

PLURIEL ATLANTIQUE Part B2					
Engagement de souscription	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Montant libéré	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Valeur liquidative unitaire					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

Exprimé en EUR	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PLURIEL ATLANTIQUE Part B3					
Engagement de souscription	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90
Montant libéré	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90
Répartition d'actifs					
Distribution sur revenu net (y compris les acomptes)					
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes)					
Nombre de parts	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90
Valeur liquidative unitaire					
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					

A2. Règles et méthodes comptables

Annexes aux comptes annuels

Règles et méthodes comptables

a. Information Comptable

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié) « le Règlement »

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont par contre intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect des principes :

- de continuité de l'exploitation,
- de permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- d'indépendance des exercices.

b. Méthode d'évaluation des instruments financiers

Les actifs du Fonds sont évalués par la société de gestion conformément au règlement n°2003-02 précité et modifié par les règlements n°2004-09, n°2005-07, n°2011-05 du 10 novembre 2011, la réglementation ANC n°2014-01 et la réglementation ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03 (la « Réglementation ») et selon les méthodes et critères préconisés actuellement dans le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en septembre 2009 par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board), ratifié par les associations professionnelles comme l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) et l'EVCA (European Venture Capital Association). Dans le cas où ces associations modifieraient les préconisations contenues dans ce guide, la Société de Gestion peut modifier en conséquence ces méthodes et critères d'évaluation, sans autre formalité ni approbation des porteurs. Dans ce cas, elle mentionne simplement les évolutions apportées dans son prochain document périodique adressé aux Porteurs de Parts. Il est convenu qu'en cas de contradiction entre les dispositions de la Réglementation et les Normes d'Evaluation, les dispositions de la Réglementation prévaudront.

i. Règle pour les actifs non cotés (soumis aux critères d'innovation)

Les parts de fonds commun de placement et placements européens sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Les lignes de portefeuille de participations non cotées sont évaluées en « juste valeur » (Fair Value) selon la méthode retenue et en application des recommandations de l'EVCA.

Différentes méthodes peuvent être appliquées en fonction:

- du secteur d'activité de la société et conditions de marché sur ce même secteur
- du nombre et de la qualité des données disponibles sur la société (par exemple ses prévisionnels), de la pertinence des données issues de transactions

ou des sociétés comparables
- de la maturité de la société
- des spécificités de la société

De façon prudente, la valorisation est établie sur la base des critères retenus lors de la détermination du prix d'acquisition des titres et de façon préférentielle :

- par la méthode « Price of Recent Investment » précisée dans les recommandations de l'EVCA, notamment lorsqu'il s'agit de petites entreprises ou de sociétés innovantes, cibles des FCPI.
- par la méthode des comparables ou par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, notamment lorsqu'il s'agit de sociétés matures, de taille significative ayant fait l'objet d'une opération de souscription ou d'acquisition à effet de levier (LBO), méthodes fondées sur :
 - les résultats de la société (cash-flow, résultat net, résultat d'exploitation, excédent brut d'exploitation,...),
 - des multiples raisonnables et appropriés au secteur d'activité et aux spécificités de la société,
 - des transactions récentes sur des sociétés comparables à la société et dans le même secteur d'activité.

La Société de Gestion prend en compte tout élément déterminant qui atteste d'une variation significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient prises en compte pour la détermination du prix d'acquisition ou de la dernière valeur liquidative.

ii. Règle pour les actifs cotés (soumis aux critères d'innovation)

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé (et dont la cession n'est pas soumise à restriction) sont évaluées au cours de clôture du dernier jour ouvré de chaque semestre.

Par exception : les titres cotés soumis à une période d'immobilisation de type « lock-up » sont évalués avec décote (de 0 à 20%) en cas de forte hausse du cours de bourse sur le semestre précédent la date de valorisation.

iii. Règle pour les actifs non soumis aux critères d'innovation

Les actifs cotés non soumis aux critères d'innovation seront évalués au cours de clôture du jour de calcul de la valorisation.

Les actions de SICAV et les parts de fonds commun de placement (FCP) et des OPC européens sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

c. Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

d. Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

e. Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés

f. Description de méthode de calcul des frais de gestion

Les frais de gestion versés à la société de gestion couvrent l'ensemble des frais administratifs et comptables du fonds à l'exception des frais de transaction supportés directement par le fonds et imputés dans sa situation nette.

- Rémunération de la Société de Gestion : Annuellement, 3,47% maximum du montant des souscriptions
 - Rémunération du Dépositaire : Annuellement, maximum à 0,20% net de toutes taxes du montant des souscriptions
 - Rémunération du Commissaire aux Comptes : Les honoraires du Commissaire aux comptes seront fixés annuellement d'un commun accord entre lui et la Société de Gestion. Et ne peuvent excéder 0,05% de l'Actif Net du Fonds.
 - Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations : Annuellement, 0,30% TTC l'an du total de l'actif net du Fonds.
 - Frais de gestion indirects : Forfaitaire : 0,23% net de toutes taxes du montant total des Souscriptions
 - Frais de constitution : Forfaitaire : 0,05% net de toutes taxes du montant total des Souscriptions
 - Commission de rachat : 4% du prix de rachat (dont 2% du prix de rachat est acquis au Fonds) si le rachat est effectué avant la fin de la sixième année à compter de la souscription des Parts A et à 3% (dont 2% du prix de rachat est acquis au Fonds) si le rachat intervient au cours de la septième année.
- Aucune commission de rachat ne sera prélevée à partir de la huitième année.

g. Changement de méthode ou de réglementation

Néant.

h. Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant.

i. Changement d'estimation et modalités d'application

Néant.

j. Erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

k. Droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

i. Droits respectifs des Parts A et B

Les Parts A ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée), puis (ii) un montant égal à quatre-vingt pour cent (80%) des Plus-Values du Fonds.

Les Parts B ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré, puis (ii) un montant égal à vingt pour cent (20%) des Plus-Values du Fonds. Ce partage de performance se fait après déduction de tous les frais supportés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les Porteurs de Parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs Parts, les Porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B.

ii. Exercice des droits respectifs des Porteurs de Parts

Les droits attachés aux Parts A et B s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le Fonds selon l'ordre de priorité suivant :

- tout d'abord, les Parts A à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée) ;
 - ensuite, les Parts B à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré, proportionnellement entre les Parts B1, B2 et B3;
 - le solde, s'il existe, est réparti entre les Parts A et B comme suit :
 - à hauteur de 80% dudit solde au profit des Parts A ;
 - à hauteur de 20% dudit solde au profit des Parts B. Ce solde sera réparti de la façon suivante entre les catégories de Parts B1, B2 et B3 :
 - les Parts B1 ont vocation à recevoir un montant égal à $20\% \text{ PVB1} \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PVB1 + PVB2 + PVB3)]$
 - les Parts B2 ont vocation à recevoir un montant égal à $20\% \text{ PVB2} \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PVB1 + PVB2 + PVB3)]$
 - les Parts B3 ont vocation à recevoir un montant égal à $20\% \text{ PVB3} \times [(PVB1 + PVB2 + PVB3) / (PVB1 + PVB2 + PVB3)]$
- Pour l'application du présent article, le sigle "PVB1" "PVB2 ou PVB3" désigne respectivement les "Plus-Values sur les Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion", à savoir la somme :
- des bénéfices ou pertes d'exploitation issus des "Actifs gérés par le Premier Délégué, le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" constatés depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date de calcul, à savoir la différence entre (i) les produits issus des "Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" (intérêts, dividendes, et tous les produits autres que les produits de cession) et (ii) les charges afférentes à ces Actifs, comprenant à la fois le montant des charges directement imputables à ces Actifs ainsi qu'une quote-part des frais de fonctionnement du Fonds, cette quote-part étant calculée, lors de chaque calcul de la Valeur Liquidative, en appliquant le rapport entre les "Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" et l'Actif Net du Fonds ;
 - des plus ou moins-values réalisées sur la cession des "Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date du calcul ;
 - des plus ou moins-values latentes sur les "Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion", ces plus ou moins-values latentes étant déterminées sur la base de la valorisation des actifs à la date du calcul.

Pour l'application du présent article, il est entendu que :

- les "Plus-Values sur les Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" sont comprises dans les "Plus-Values du Fonds" ;
- les sigles "PVB1, PVB2, PVB3" désignent respectivement PVB1, PVB2 ou PVB3 si PVB1, PVB2 ou PVB3 est supérieur à zéro. En revanche, si PVB1, PVB2 ou PVB3 est inférieur ou égal à zéro, alors PVB1, PVB2 ou PVB3 est, respectivement, réputé égal à zéro ; - si la somme de PVB1 + PVB2 + PVB3 est inférieure à zéro, alors la somme de PVB1 + PVB2 + PVB3 sera réputée être égale à zéro. En l'absence d'information dans le prospectus, les plus-values nettes réalisées sont systématiquement capitalisées quelles que soient les règles d'affectation de l'OPC.

iii. Modalités d'affectation des sommes distribuables

Les revenus nets de l'exercice sont égaux au montant des produits courants, intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1./ Les revenus nets augmentés du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2./ Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values. Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre. La Société de Gestion capitalisera annuellement l'intégralité des revenus pendant toute la durée de vie du Fonds, sauf à décider exceptionnellement une distribution après la période d'indisponibilité fiscale de cinq ans.

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Reconstitution de la ligne des capitaux propres depuis l'origine		Cumul Exercice 2024
Apports	+	10 737 219,60
Capital souscrit (*)	+	10 737 219,60
Capital non appelé (**)	-	
Emission de passifs de financement	+	
Résultat de gestion	+/-	-2 392 105,51
Revenus nets de l'exercice	+/-	-56 565,44
Cumul des revenus nets des exercices précédents	+/-	-2 335 540,07
Plus ou moins-values réalisées nettes	+/-	373 387,48
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice		-1 678 326,86
Cumul plus ou moins-values réalisées nettes des exercices précédents	+/-	2 051 714,34
Variation des plus ou moins-values latentes nettes		-1 187 102,73
Plus ou moins-values latentes nettes de l'exercice		1 116 029,68
Cumul des plus ou moins-values latentes nettes des exercices précédents		-2 303 132,41
Boni de liquidation	+/-	
Rachats et répartition d'actifs		-7 278 729,35
Rachats	-	-119 530,39
Répartition d'actifs		-7 159 198,96
Distribution de résultats nets	-	
Distribution de plus et moins-values réalisées nettes	-	
Remboursement de passifs de financement	-	
Autres éléments (***)	+/-	-27 393,22
Capitaux propres et passifs de financement en fin d'exercice	=	225 276,27

(*) y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC de capital investissement.

(**) sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC de capital investissement.

(***) Les autres éléments sont relatifs aux frais de constitution.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts
Part PLURIEL ATLANTIQUE Part A	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	-23,000
Solde net des souscriptions/rachats	-23,000
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	105 581,032
Part PLURIEL ATLANTIQUE Part B1	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 423,000
Part PLURIEL ATLANTIQUE Part B2	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 423,000
Part PLURIEL ATLANTIQUE Part B3	
Parts souscrites durant l'exercice	
Parts rachetées durant l'exercice	
Solde net des souscriptions/rachats	
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 076,900

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part PLURIEL ATLANTIQUE Part A Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Part PLURIEL ATLANTIQUE Part B1 Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Part PLURIEL ATLANTIQUE Part B2 Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Part PLURIEL ATLANTIQUE Part B3 Commissions de souscription acquises Commissions de rachat acquises Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

PLURIEL ATLANTIQUE Part A	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	4 193 061,98
Remboursement du nominal appelé par rachat 26/02/2024 Appel	2 300,00
Distribution définitive 12/07/2024 Distribution provisoire	791 857,74
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	3 398 904,24

PLURIEL ATLANTIQUE Part B1	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	9 423,00
Remboursement du nominal appelé par rachat Appel Distribution définitive Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	9 423,00

PLURIEL ATLANTIQUE Part B2	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	9 423,00
Remboursement du nominal appelé par rachat Appel Distribution définitive Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	9 423,00

PLURIEL ATLANTIQUE Part B3	31/12/2024
Nominal appelé et non remboursé en début d'exercice	8 076,90
Remboursement du nominal appelé par rachat Appel Distribution définitive Distribution provisoire	
Nominal restant à rembourser en fin d'exercice	8 076,90

B5. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Code ISIN	Libellé de la part	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative	Provision pour boni de liquidation*
FR0012082709	PLURIEL ATLANTIQUE Part A en EUR	C	EUR	225 276,27	105 581,032	2,13	
FR0012077089	PLURIEL ATLANTIQUE Part B1 en EUR	C	EUR		9 423,000		
FR0012172906	PLURIEL ATLANTIQUE Part B2 en EUR	C	EUR		9 423,000		
FR0012172880	PLURIEL ATLANTIQUE Part B3 en EUR	C	EUR		8 076,900		

(*) l'actif net comptable a été calculé sous déduction d'une provision correspondant au boni de liquidation revenant aux parts de carried-interest, en application du compte de réserve prévu en application des dispositions du règlement du fonds.

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

Code ISIN	Dénomination de l'OPC	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation de l'OPC	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
FR0007045109	Arkea Support Monétaire SI	FEDERAL FINANCE GESTION	Fonds / Monétaire	France	EUR	112 872,51
Total						112 872,51

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C3. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

C3a. Exposition pour les portefeuilles de capital investissement

Ventilation entre actifs de capital investissement et autres actifs éligibles	Actifs de capital investissement	Autres Actifs	Total de la rubrique au bilan
Actions	102 000,00		102 000,00
Cotées			
Non cotées	102 000,00		102 000,00
Obligations convertibles			
Cotées			
Non cotées			
Autres obligations			
Cotées			
Non cotées			
Titres de créances			
Parts d'OPC et Fonds d'investissement		112 872,51	112 872,51
Prêts (Avance en compte courant)			
Autres actifs éligibles			
Total	102 000,00	112 872,51	214 872,51

C3b. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (1)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Coût d'acquisition			Evaluation		
			Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation	Clôture 31/12/2024	Clôture 29/12/2023	Variation
A.C.A	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	246 193,05	234 673,05	11 520,00	0,00	244 097,28	-244 097,28
A.C.A. ADP B	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	14 300,00	14 300,00	0,00	0,00	20 977,11	-20 977,11
ACA ADPB NOUVELLES	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 400,00	32 400,00	0,00	0,00	34 326,18	-34 326,18
BRODERIE DE 07/2020	EUR	Avances en comptes courants	150 000,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
BRODERIE DE LOMAGNE - TUNETOO	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	449 999,60	449 999,60	0,00	0,00	0,00	0,00
FINA MO 4.0 03-27	EUR	Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	74 000,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCIERE MONTEGUERE	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	26 000,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HBRI APBSA	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	500 333,75	-500 333,75	0,00	1 347,54	-1 347,54
HBRI 1	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	500 360,00	-500 360,00	0,00	2 520,00	-2 520,00
PATATAM 2020	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	32 410,00	-32 410,00	0,00	0,00	0,00
PATATAM 2017	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	324 128,77	-324 128,77	0,00	0,00	0,00
VALBIOTIS SAS	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	417 516,96	-417 516,96	0,00	237 175,00	-237 175,00
STEELSTONE ACT PREF	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	299 999,30	299 999,30	0,00	102 000,00	196 826,00	-94 826,00
Total			1 292 891,95	3 056 121,43	-1 763 229,48	102 000,00	737 269,11	-635 269,11

C3c. Décomposition par portefeuille de capital investissement, par société (2)

Nom de la société	Devise	Nature des instruments	Evaluation	% de l'actif net	Exposition/ Secteur	Exposition/ Pays
STEELSTONE ACT PEF	EUR	Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	102 000,00	45,28	Services Financiers Diversifiés	France
Total			102 000,00	45,28		

C4. Etat des cessions et des sorties d'actif de l'exercice

Nom de la société	Nature des instruments	Coût d'acquisition	Prix de cession	Plus-values*	Moins-values*
VALBIOTIS SAS	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	417 516,96	59 858,78		-357 658,18
HBRI APBSA	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	500 333,75	1 347,54		-498 986,21
HBRI 1	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	500 360,00	2 520,00		-497 840,00
PATATAM 2020	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	32 410,00			-32 410,00
PATATAM 2017	Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé	324 128,77			-324 128,77
Total		1 774 749,48	63 726,32		-1 711 023,16

(*) Montants hors frais de cession, et nets d'éventuels partages de plus-values avec les assureurs

C5. Exposition sur les prêts

Créances par catégories	Valeur null	Acquisition	Cession	Variation des différences d'estimation	Valeur 31/12/2024
Prêts Restant à courir <= 1an Total Prêts sains					
Total Prêts douteux					
Total Prêts					

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Coupons et dividendes en espèces	0,00
	Débiteurs divers	0,00
	Séquestres	0,00
	Achat à terme de devises	0,00
	Charges constatées d'avance	0,00
	Autres créances	0,00
Total des créances		0,00
Dettes		
	Charges à payer	5 324,00
	- Rémunération de gestion	0,00
	- Rémunération administrateur et comptable	1 537,85
	- Rémunération dépositaire	636,15
	- Rémunération honoraires CAC	3 150,00
	- Frais de reporting	0,00
	- Frais de Middle Office	0,00
	Créditeurs divers	0,00
	Séquestres	0,00
	Vente à terme de devise	0,00
	Boni de liquidation	0,00
	Autres dettes	0,00
Total des dettes		5 324,00
Total des créances et des dettes		-5 324,00

D2. Frais

D2a. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	56 912,14
Pourcentage de frais de gestion fixes	7,28%
Rétrocessions des frais de gestion	

D2b. Frais annuels moyens

Catégorie agréée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur	
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans la notice	4% du prix de rachat (dont 2% acquis au Fonds) en cas de rachat avant la fin de la 6ème année à compter de la souscription des Parts A et 3% (dont 2% acquis au Fonds) en cas de rachat au cours de la 7ème année. Aucune commission de rachat ne sera prélevée à partir de la 8ème année.	. Frais de gestion : 3.47% maximum du montant total des souscriptions . Frais de gestion, administrative et comptable : 0.18% . Frais Dépositaire : 0.20% net de toutes taxes des souscriptions . Frais Commissaire aux comptes : 0.05%	Forfaitaire : 0.50% net de toutes taxes du montant total des souscriptions	0.30% de l'actif net	0.23% de l'actif net		
Taux pratiqué chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	Exercice						
	2015	0,00%	3,90%	0,50%	0,00%	0,41%	4,81%
	2016	0,00%	3,61%	0,00%	0,13%	0,26%	4,00%
	2017	0,00%	3,68%	0,00%	0,07%	0,12%	3,86%
	2018	0,00%	3,34%	0,00%	0,05%	0,15%	3,54%
	2019	0,00%	3,69%	0,00%	0,02%	0,10%	3,81%
	2020	0,00%	3,69%	0,00%	0,01%	0,00%	3,71%
	2021	0,00%	3,71%	0,00%	0,15%	0,03%	3,90%
	2022	0,00%	2,99%	0,00%	0,00%	0,02%	3,00%
	2023	0,00%	1,51%	0,00%	0,03%	0,03%	1,57%
2024	0,00%	0,53%	0,00%	0,00%	0,03%	0,56%	
TFAM pratiqué sur la période écoulée	0,00%	3,07%	0,05%	0,05%	0,11%	3,28%	

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	
Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	
Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	
Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			
Obligations			
TCN			
OPC	FR0007045109	Arkea Support Monetaire SI	112 872,51
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			112 872,51

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	-56 565,44
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	
Revenus de l'exercice à affecter (**)	-56 565,44
Report à nouveau	
Sommes distribuables au titre du revenu net	-56 565,44
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau du revenu de l'exercice	
Capitalisation	-56 565,44
Total	
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	
Crédits d'impôt totaux	
Crédits d'impôt unitaires	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	132 503,932
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Part PLURIEL ATLANTIQUE Part A

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 678 326,86
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	-1 678 326,86
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 678 326,86
Affectation :	
Distribution	
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	
Capitalisation	-1 678 326,86
Total	
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	132 503,932
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	

E. Inventaire des actifs et passifs

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur économique (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			102 000,00	45,28
Actions et valeurs assimilées non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			102 000,00	45,28
Automobiles			0,00	0,00
A.C.A	EUR	160	0,00	0,00
A.C.A. ADP B	EUR	11	0,00	0,00
ACA ADPB NOUVELLES	EUR	18	0,00	0,00
Sociétés Commerciales et Distributeurs				
FINANCIERE MONTEGUERE	EUR	26 000	0,00	0,00
BRODERIE DE LOMAGNE - TUNETOO	EUR	210 598	0,00	0,00
Services Financiers Diversifiés			102 000,00	45,28
STEELSTONE ACT PREF	EUR	85 248	102 000,00	45,28
OBLIGATIONS CONVERTIBLES EN ACTIONS			0,00	0,00
Obligations convertibles non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			0,00	0,00
Sociétés Commerciales et Distributeurs			0,00	0,00
FINA MO 4.0 03-27	EUR	74 000	0,00	0,00
TITRES D'OPC			112 872,51	50,10
OPCVM			112 872,51	50,10
Gestion collective			112 872,51	50,10
Arkea Support Monétaire SI	EUR	10,016	112 872,51	50,10
AVANCES EN COMPTES COURANTS			0,00	0,00
Avances en comptes courants			0,00	0,00
Sociétés Commerciales et Distributeurs			0,00	0,00
BRODERIE DE 07/2020	EUR	450 000	0,00	0,00
Total			214 872,51	95,38

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale exercée par l'émetteur de l'instrument financier.

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total						

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1.				
2. Options Sous-total 2.				
3. Swaps Sous-total 3.				
4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1.				
2. Options Sous-total 2.				
3. Swaps Sous-total 3.				
4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures Sous-total 1.				
2. Options Sous-total 2.				
3. Swaps Sous-total 3.				
4. Autres instruments Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie d'action

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	214 872,51
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	15 727,76
Autres passifs (-)	-5 324,00
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	225 276,27

PLURIEL ATLANTIQUE

**RAPPORT ANNUEL AU 29/12/2023
EN EUR**

FORME JURIDIQUE

FIP NON PROFESSIONNEL

TABLE DES MATIERES

Bilan - Actif

Bilan - Passif

Engagement hors-bilan

Compte de résultat

Compléments d'information

Evolution de l'actif net au cours de l'exercice

Ventilation de l'actif net par nature de parts

Etat des investissements en capital investissement

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Créances et Dettes

Inventaire des prêts consentis par catégorie

Frais de gestion

Rappel des taux de frais annuels gestionnaires et distributeurs supportés par le souscripteur

Autres informations

Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

Bilan - Actif

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Dépôts	0,00	0,00
Instruments financiers	1 619 066,24	6 365 406,23
- Instruments financiers de capital investissement	737 269,11	4 763 827,12
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	237 175,00	306 148,32
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	500 094,11	4 457 678,80
- Contrats financiers	0,00	0,00
- Autres instruments financiers	881 797,13	1 601 579,11
Créances	0,00	0,00
Comptes financiers	22 445,52	2 453,36
Total de l'actif	1 641 511,76	6 367 859,59

Bilan - Passif

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Capitaux propres		
- Capital (1)	798 913,44	6 207 986,53
- Report à nouveau (a)	0,00	0,00
- Plus et moins-values nettes (a, b, c)	947 548,03	308 315,05
- Résultat de l'exercice (a, b)	-110 108,57	-154 010,68
Total des capitaux propres	1 636 352,90	6 362 290,90
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	0,00	0,00
Contrats financiers	0,00	0,00
Autres instruments financiers	0,00	0,00
Dettes	5 158,86	5 568,69
Comptes financiers	0,00	0,00
- Encours bancaires courants	0,00	0,00
- Emprunts	0,00	0,00
Total du passif	1 641 511,76	6 367 859,59

(1) Capital sous déduction du capital souscrit non appelé et des répartitions d'actifs au titre de l'amortissement des parts du fonds

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

(c) Sous déduction des répartitions d'actifs au titre des plus et moins-values nettes

Engagement hors-bilan

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Opérations de couverture		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	0,00	0,00
- Engagements de gré à gré	0,00	0,00
- Autres engagements	0,00	0,00
Autres opérations		
- Engagements sur marchés règlementés ou assimilés	0,00	0,00
- Engagements de gré à gré	0,00	0,00
- Autres engagements	0,00	0,00

Compte de résultat

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Produits sur opérations financières (1)		
- Produits sur dépôts et sur comptes financiers	1 666,33	272,78
- Produits sur instruments financiers de capital investissement	51 617,91	167 706,24
- Produits sur contrats financiers	0,00	0,00
- Autres produits financiers	0,00	0,00
Total I	53 284,24	167 979,02
Charges sur opérations financières		
- Charges sur contrats financiers	0,00	0,00
- Autres charges financières	0,00	348,03
Total II	0,00	348,03
Résultat sur opérations financières (I - II)	53 284,24	167 630,99
Autres produits (III)	0,00	0,00
Frais de gestions (IV)	163 791,92	321 993,26
Résultat net de l'exercice (I - II + III - IV)	-110 507,68	-154 362,27
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	399,11	351,59
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	0,00	0,00
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	-110 108,57	-154 010,68

(1) Selon l'affectation fiscale des revenus reçus des OPC à capital variable

Annexes aux comptes annuels**Règles et méthodes comptables****a. Information Comptable**

Les comptes annuels sont établis conformément aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur à savoir le règlement ANC N° 2014-01 du 14 janvier 2014 modifié.

b. Méthode d'évaluation des instruments financiers

Les actifs du Fonds sont évalués par la société de gestion conformément au règlement n°2003-02 précité et modifié par les règlements n°2004-09, n°2005-07, n°2011-05 du 10 novembre 2011 et la réglementation ANC n°2014-01 (la « Réglementation ») et selon les méthodes et critères préconisés actuellement dans le Guide International d'Evaluation à l'usage du Capital Investissement et du Capital Risque publié en septembre 2009 par l'IPEV Valuation Board (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board), ratifié par les associations professionnelles comme l'AFIC (Association Française des Investisseurs en Capital) et l'EVCA (European Venture Capital Association). Dans le cas où ces associations modifieraient les préconisations contenues dans ce guide, la Société de Gestion peut modifier en conséquence ces méthodes et critères d'évaluation, sans autre formalité ni approbation des porteurs. Dans ce cas, elle mentionne simplement les évolutions apportées dans son prochain document périodique adressé aux Porteurs de Parts. Il est convenu qu'en cas de contradiction entre les dispositions de la Réglementation et les Normes d'Evaluation, les dispositions de la Réglementation prévaudront.

i. Règle pour les actifs non cotés (soumis aux critères d'innovation)

Les parts de fonds commun de placement et placements européens sont évalués sur la base de la dernière valeur liquidative connue.

Les lignes de portefeuille de participations non cotées sont évaluées en « juste valeur » (Fair Value) selon la méthode retenue et en application des recommandations de l'EVCA.

Différentes méthodes peuvent être appliquées en fonction:

- du secteur d'activité de la société et conditions de marché sur ce même secteur
- du nombre et de la qualité des données disponibles sur la société (par exemple ses prévisionnels), de la pertinence des données issues de transactions ou des sociétés comparables
- de la maturité de la société
- des spécificités de la société

De façon prudente, la valorisation est établie sur la base des critères retenus lors de la détermination du prix d'acquisition des titres et de façon préférentielle :

- par la méthode « Price of Recent Investment » précisée dans les recommandations de l'EVCA, notamment lorsqu'il s'agit de petites entreprises ou de sociétés innovantes, cibles des FCPI.
- par la méthode des comparables ou par la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, notamment lorsqu'il s'agit de sociétés matures, de taille significative ayant fait l'objet d'une opération de souscription ou d'acquisition à effet de levier (LBO), méthodes fondées sur :
 - les résultats de la société (cash-flow, résultat net, résultat d'exploitation, excédent brut d'exploitation,...),
 - des multiples raisonnables et appropriés au secteur d'activité et aux spécificités de la société,
 - des transactions récentes sur des sociétés comparables à la société et dans le même secteur d'activité.

La Société de Gestion prend en compte tout élément déterminant qui atteste d'une variation significative et durable de la situation et des perspectives de la société par rapport à celles qui avaient prises en compte pour la détermination du prix d'acquisition ou de la dernière valeur liquidative.

ii. Règle pour les actifs cotés (soumis aux critères d'innovation)

Les valeurs mobilières négociées sur un marché réglementé (et dont la cession n'est pas soumise à restriction) sont évaluées au cours de clôture du dernier jour ouvré de chaque semestre.

Par exception :

les titres cotés soumis à une période d'immobilisation de type « lock-up » sont évalués avec décote (de 0 à 20%) en cas de forte hausse du cours de bourse sur le semestre précédent la date de valorisation.

iii. Règle pour les actifs non soumis aux critères d'innovation

Les actifs cotés non soumis aux critères d'innovation seront évalués au cours de clôture du jour de calcul de la valorisation.

Les actions de SICAV et les parts de fonds commun de placement (FCP) et des OPC européens sont évaluées sur la base de la dernière valeur liquidative connue au jour de l'évaluation.

c. Mode d'enregistrement des frais de transactions

Les entrées de portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition « frais exclus » et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

d. Présentation comptable du hors bilan

Les engagements à terme fermes sont évalués à leur valeur de marché.

Les engagements à terme conditionnels sont traduits en équivalent sous-jacent.

Les engagements sur échanges financiers sont enregistrés à la valeur nominale.

e. Le résultat est déterminé selon la méthode des intérêts encaissés**f. Description de méthode de calcul des frais de gestion**

Les frais de gestion versés à la société de gestion couvrent l'ensemble des frais administratifs et comptables du fonds à l'exception des frais de transaction supportés directement par le fonds et imputés dans sa situation nette.

- Rémunération de la Société de Gestion : Annuellement, 3,47% maximum du montant des souscriptions
- Rémunération du Dépositaire : Annuellement, maximum à 0,20% net de toutes taxes du montant des souscriptions
- Rémunération du Commissaire aux Comptes : Les honoraires du Commissaire aux comptes seront fixés annuellement d'un commun accord entre lui et la Société de Gestion. Et ne peuvent excéder 0,05% de l'Actif Net du Fonds.
- Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations : Annuellement, 0,30% TTC l'an du total de l'actif net du Fonds.
- Frais de gestion indirects : Forfaitaire : 0,23% net de toutes taxes du montant total des Souscriptions
- Frais de constitution : Forfaitaire : 0,05% net de toutes taxes du montant total des Souscriptions
- Commission de rachat : 4% du prix de rachat (dont 2% du prix de rachat est acquis au Fonds) si le rachat est effectué avant la fin de la sixième année à compter de la souscription des Parts A et à 3% (dont 2% du prix de rachat est acquis au Fonds) si le rachat intervient au cours de la septième année. Aucune commission de rachat ne sera prélevée à partir de la huitième année.

g. Changement de méthode ou de réglementation

Néant.

h. Changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

Néant.

i. Changement d'estimation et modalités d'application

Néant.

j. Erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

k. Droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**i. Droits respectifs des Parts A et B**

Les Parts A ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée), puis (ii) un montant égal à quatre-vingt pour cent (80%) des Plus-Values du Fonds.

Les Parts B ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré, puis (ii) un montant égal à vingt pour cent (20%) des Plus-Values

du Fonds. Ce partage de performance se fait après déduction de tous les frais supportés par le Fonds. Dans 'hypothèse où les Porteurs de Parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs Parts, les Porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B.

ii. Exercice des droits respectifs des Porteurs de Parts

Les droits attachés aux Parts A et B s'exercent lors des distributions en espèces ou en titres effectuées par le Fonds selon l'ordre de priorité suivant :

- tout d'abord, les Parts A à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée) ;
- ensuite, les Parts B à concurrence d'une somme égale à l'intégralité de leur montant souscrit et libéré, proportionnellement entre les Parts B1, B2 et B3;

- le solde, s'il existe, est réparti entre les Parts A et B comme suit :

- à hauteur de 80% dudit solde au profit des Parts A ;
- à hauteur de 20% dudit solde au profit des Parts B. Ce solde sera réparti de la façon suivante entre les catégories de Parts B1, B2 et B3 :

- les Parts B1 ont vocation à recevoir un montant égal à $20\% \text{ PVB1} \times \frac{[(\text{PVB1} + \text{PVB2} + \text{PVB3}) / (\text{PV}'\text{B1} + \text{PVB2} + \text{PVB3})]}$

- les Parts B2 ont vocation à recevoir un montant égal à $20\% \text{ PVB2} \times \frac{[(\text{PVB1} + \text{PVB2} + \text{PVB3}) / (\text{PVB1} + \text{PVB2} + \text{PVB3})]}$

- les Parts B3 ont vocation à recevoir un montant égal à $20\% \text{ PVB3} \times \frac{[(\text{PVB1} + \text{PVB2} + \text{PVB3}) / (\text{PVB1} + \text{PVB2} + \text{PVB3})]}$

Pour l'application du présent article, le sigle "PVB1" "PVB2 ou PVB3" désigne respectivement les "Plus-Values sur les Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion", à savoir la somme :

- des bénéfices ou pertes d'exploitation issus des "Actifs gérés par le Premier Délégué, le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" constatés depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date de calcul, à savoir la différence entre (i) les produits issus des "Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" (intérêts, dividendes, et tous les produits autres que les produits de cession) et (ii) les charges afférentes à ces Actifs, comprenant à la fois le montant des charges directement imputables à ces Actifs ainsi qu'une quote-part des frais de fonctionnement du Fonds, cette quote-part étant calculée, lors de chaque calcul de la Valeur Liquidative, en appliquant le rapport entre les "Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" et l'Actif Net du Fonds ;
- des plus ou moins-values réalisées sur la cession des "Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" depuis la Date de Constitution du Fonds jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values latentes sur les "Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion", ces plus ou moins-values latentes étant déterminées sur la base de la valorisation des actifs à la date du calcul.

Pour l'application du présent article, il est entendu que :

- les "Plus-Values sur les Actifs gérés par le Premier Délégué, par le Deuxième Délégué et par la Société de Gestion" sont comprises dans les "Plus-Values du Fonds" ;

- les sigles "PVB1, PV'B2, PV'B3" désignent respectivement PVB1, PVB2 ou PVB3 si PVB1, PVB2 ou PVB3 est supérieur à zéro. En revanche, si PVB1, PVB2 ou PVB3 est inférieur ou égal à zéro, alors PVB1, PV'B2 ou PV'B3 est, respectivement, réputé égal à zéro ; - si la somme de PVB1 + PVB2 + PVB3 est inférieure à zéro, alors la somme de PVB1 + PVB2 + PV'B3 sera réputée être égale à zéro. En l'absence d'information dans le prospectus, les plus-values nettes réalisées sont systématiquement capitalisées quelles que soient les règles d'affectation de l'OPC.

iii. Modalités d'affectation du résultat et des sommes distribuables

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des produits courants, intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, jetons de présence ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille du Fonds majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les sommes distribuables sont constituées par :

1° Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;

2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les sommes mentionnées aux 1° et 2° peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La Société de Gestion capitalisera annuellement l'intégralité des revenus pendant toute la durée de vie du Fonds, sauf à décider exceptionnellement une distribution après la période d'indisponibilité fiscale de cinq ans.

Compléments d'information

Evolution de l'actif net au cours de l'exercice

Décomposition de la ligne « CAPITAUX PROPRES » du passif du bilan

		29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR	Variation exercice En EUR
Apport	+	10 737 219,60	10 737 219,60	0,00
Capital souscrit (1)	+	10 737 219,60	10 737 219,60	0,00
Capital non appelé (2)	-	0,00	0,00	0,00
Résultat de la gestion	+/-	-2 586 958,14	-1 582 590,28	-1 004 367,86
Résultat de l'exercice	+/-	-110 108,57	-154 010,68	43 902,11
Cumul des résultats capitalisés ou reportés des exercices précédents	+/-	-2 225 431,50	-2 071 420,82	-154 010,68
Plus-values réalisées				
- sur instruments financiers de capital investissement	+	3 464 166,92	1 306 157,77	2 158 009,15
- sur dépôts et autres instruments financiers	+	100 350,75	59 219,39	41 131,36
- sur contrats financiers	+	0,00	0,00	0,00
Moins-values réalisées				
- sur instruments financiers de capital investissement	-	-1 303 801,98	-68 229,96	-1 235 572,02
- sur dépôts et autres instruments financiers	-	-192 320,03	-192 320,03	0,00
- sur contrats financiers	-	0,00	0,00	0,00
Indemnités d'assurance perçues	+	0,00	0,00	0,00
Quotes-parts des plus-values restituées aux assureurs	-	0,00	0,00	0,00
Frais de transaction	-	-16 681,32	-2 518,12	-14 163,20
Différence de change	+/-	0,00	0,00	0,00
Différence d'estimation :				
- sur instruments financiers de capital investissement	+/-	-2 318 880,26	-457 364,48	-1 861 515,78
- sur dépôts et autres instruments financiers	+/-	15 747,85	-2 103,35	17 851,20
- sur contrats financiers	+/-	0,00	0,00	0,00
Boni de liquidation	+/-	0,00	0,00	0,00
Rachats et répartitions d'actifs	-	-6 486 515,34	-2 764 945,20	-3 721 570,14
Rachats (2)	-	-119 174,12	-108 338,70	-10 835,42
Distributions de résultats	-	0,00	0,00	0,00
Distributions des plus ou moins-values nettes	-	0,00	0,00	0,00
Répartition d'actifs	-	-6 367 341,22	-2 656 606,50	-3 710 734,72
Autres éléments (3)	+/-	-27 393,22	-27 393,22	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice	=	1 636 352,90	6 362 290,90	-4 725 938,00

(1) Y compris les commissions de souscription acquises au fonds

(2) Sous déduction des commissions de rachat acquises au fonds

(3) Correspondant aux frais de constitution

Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

	Nombre de parts 29/12/2023	Montant 29/12/2023 En EUR
PLURIEL ATLANTIQUE Part A		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	-464,228	-10 436,31
Solde net des Souscriptions / Rachats	-464,228	-10 436,31
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	105 604,032	
PLURIEL ATLANTIQUE Part B1		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,000	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 423,000	
PLURIEL ATLANTIQUE Part B2		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,000	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	9 423,000	
PLURIEL ATLANTIQUE Part B3		
Parts souscrites durant l'exercice	0,000	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,000	0,00
Solde net des Souscriptions / Rachats	0,000	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	8 076,900	

Commissions

	Montant 29/12/2023 En EUR
PLURIEL ATLANTIQUE Part A	
Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
Total commissions reçues	0,00
Commissions de souscriptions rétrocedées	0,00
Commissions de rachats rétrocedées	0,00
Total commissions rétrocedées	0,00
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
Total commissions acquises	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B1	
Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
Total commissions reçues	0,00
Commissions de souscriptions rétrocedées	0,00
Commissions de rachats rétrocedées	0,00
Total commissions rétrocedées	0,00
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
Total commissions acquises	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B2	
Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
Total commissions reçues	0,00
Commissions de souscriptions rétrocedées	0,00
Commissions de rachats rétrocedées	0,00
Total commissions rétrocedées	0,00
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
Total commissions acquises	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B3	
Commissions de souscriptions reçues	0,00
Commissions de rachats reçues	0,00
Total commissions reçues	0,00
Commissions de souscriptions rétrocedées	0,00
Commissions de rachats rétrocedées	0,00
Total commissions rétrocedées	0,00
Commissions de souscriptions acquises	0,00
Commissions de rachats acquises	0,00
Total commissions acquises	0,00

Ventilation de l'actif net par nature de parts

	Actif net par part 29/12/2023 En EUR	Valeur liquidative 29/12/2023 En EUR
PLURIEL ATLANTIQUE Part A	1 636 352,90	15,49
PLURIEL ATLANTIQUE Part B1	0,00	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B2	0,00	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B3	0,00	0,00

Il est rappelé aux souscripteurs que la valeur liquidative du fonds peut ne pas refléter, dans un sens ou dans l'autre, le potentiel des actifs en portefeuille sur la durée de vie du fonds et ne pas tenir compte de l'évolution possible de leur valeur.

Pluriel Atlantique		29/12/2023
Parts A - FR0012082709		
Nombre de parts		107 367,217
Nominal de la parts		100,00
Engagements de souscription		10 736 721,70
Capital appelé		10 736 721,70
Capital non appelé		-
Pourcentage capital appelé		100,00%
Pourcentage capital non appelé		0,00%
Rachats en parts		1 763,185
Rachats en montant		176 318,50
Montant distribué dans la limite du capital appelé		6 367 341,22
Montant distribué au-delà du capital appelé		-
Pourcentage distribué		60,29%
Parts B1 - FR0012077089		
Nombre de parts		9 423,00
Nominal de la parts		1,00
Engagements de souscription		9 423,00
Capital appelé		9 423,00
Capital non appelé		-
Pourcentage capital appelé		100,00%
Pourcentage capital non appelé		0,00%
Rachats en parts		-
Rachats en montant		-
Montant distribué dans la limite du capital appelé		-
Montant distribué au-delà du capital appelé		-
Pourcentage distribué		0,00%
Parts B2 - FR0012172906		
Nombre de parts		9 423,00
Nominal de la parts		1,00
Engagements de souscription		9 423,00
Capital appelé		9 423,00
Capital non appelé		-
Pourcentage capital appelé		100,00%
Pourcentage capital non appelé		0,00%
Rachats en parts		-
Rachats en montant		-
Montant distribué dans la limite du capital appelé		-
Montant distribué au-delà du capital appelé		-
Pourcentage distribué		0%
Parts B3 - FR0012172880		
Nombre de parts		8 076,90
Nominal de la parts		1,00
Engagements de souscription		8 076,90
Capital appelé		8 076,90
Capital non appelé		-
Pourcentage capital appelé		100,00%
Pourcentage capital non appelé		0,00%
Rachats en parts		-
Rachats en montant		-
Montant distribué dans la limite du capital appelé		-
Montant distribué au-delà du capital appelé		-
Pourcentage distribué		0,00%

Actif net			1 636 352,90
Plus value distribuée parts A			-
(i) Capital net à rembourser parts A			1 636 352,90
(ii) Capital net à rembourser parts B1			-
(ii) Capital net à rembourser parts B2			-
(ii) Capital net à rembourser parts B3			-
(ii) 80% Plus value aux parts A	80%		-
(ii) 20% Plus value aux parts B1	20%		-
(ii) 20% Plus value aux parts B2	20%		-
(ii) 20% Plus value aux parts B3	20%		-
Actif net			1 636 352,90
Actif net Parts A - FR0012082709	1 636 352,90	105 604,032	15,49
Actif net Parts B1 - FR0012077089	-	9 423,00	-
Actif net Parts B2 - FR0012172906	-	9 423,00	-
Actif net Parts B3 - FR0012172880	-	8 076,90	-

Etat des investissements en capital investissement

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Evaluation 29/12/2023 En EUR	Devise de l'instrument	Différence d'estimation 29/12/2023 En EUR
A.C.A	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	234 673,05	244 097,28	EUR	9 424,23
Sous total		234 673,05	244 097,28		9 424,23
ACA	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	46 700,00	55 303,29	EUR	8 603,29
Sous total		46 700,00	55 303,29		8 603,29
BRODERIE DE LOMAGNE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	449 999,60	0,00	EUR	-449 999,60
	AVANCES EN COMPTES COURANTS	150 000,00	0,00	EUR	-150 000,00
Sous total		599 999,60	0,00		-599 999,60
FINANCIERE MONTEGUERE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	26 000,00	0,00	EUR	-26 000,00
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	74 000,00	0,00	EUR	-74 000,00
Sous total		100 000,00	0,00		-100 000,00
HBRI	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	1 000 693,75	3 867,54	EUR	-996 826,21
Sous total		1 000 693,75	3 867,54		-996 826,21
PATATAM	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	356 538,77	0,00	EUR	-356 538,77
Sous total		356 538,77	0,00		-356 538,77
STEELSTONE	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	299 999,30	196 826,00	EUR	-103 173,30
Sous total		299 999,30	196 826,00		-103 173,30
Total		2 638 604,47	500 094,11		-2 318 852,32

L'inventaire certifié par le dépositaire ligne à ligne du portefeuille est mis à la disposition des souscripteurs et leur est adressé s'ils en font la demande.

Détail des corrections apportées à l'évaluation des instruments financiers négociés sur un marché réglementé et/ou des droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR

Dénomination	Cours ou dernière valeur connue En EUR	Valeur ajustée En EUR	Commentaires
Instruments financiers négociés sur un marché réglementé	0,00000	0,00000	Néant
Parts de FCPR ou droits d'entités étrangères assimilées à des FCPR	0,00000	0,00000	Néant

Evolution de l'évaluation des instruments en capital investissement

	Exercice 29/12/2023 En EUR		Exercice 30/12/2022 En EUR		Variation du coût d'acquisition En EUR	Variation de l'évaluation En EUR
	Coût d'acquisition	Evaluation	Coût d'acquisition	Evaluation		
ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE						
A.C.A	234 673,05	244 097,28	234 673,05	360 389,12	0,00	-116 291,84
A.C.A. ADP B	14 300,00	20 977,11	14 300,00	30 970,94	0,00	-9 993,83
ACA ADPB NOUVELLES	32 400,00	34 326,18	32 400,00	50 679,72	0,00	-16 353,54
BRODERIE DE LOMAGNE - TUNETOO	449 999,60	0,00	449 999,60	336 956,80	0,00	-336 956,80
ETABLISSEMENTS FERRAND	0,00	0,00	560 200,00	0,00	-560 200,00	0,00
FINANCIERE MONTEGUERE	26 000,00	0,00	26 000,00	0,00	0,00	0,00
HBRI APBSA	500 333,75	1 347,54	500 333,75	22 459,00	0,00	-21 111,46
HBRI 1	500 360,00	2 520,00	500 360,00	42 000,00	0,00	-39 480,00
ODYSEE DVPT ANJOU VOLAILLES	0,00	0,00	49 871,00	617 841,06	-49 871,00	-617 841,06
PATATAM 2020	32 410,00	0,00	32 410,00	148 669,30	0,00	-148 669,30
PATATAM 2017	324 128,77	0,00	324 128,77	198 375,58	0,00	-198 375,58
STEELSTONE ACT PREF	299 999,30	196 826,00	299 999,30	183 264,22	0,00	13 561,78
TERRE INVEST ACTIONS PREF OI	0,00	0,00	344 513,26	1 860 764,63	-344 513,26	-1 860 764,63
OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE						
FINA MO 4.0 09-23	74 000,00	0,00	74 000,00	0,00	0,00	0,00
ODYS DE 4.0 07-23	0,00	0,00	151 128,00	103 573,06	-151 128,00	-103 573,06
TERRE INVEST 10.0% 07-02-27	0,00	0,00	35 025,00	46 404,80	-35 025,00	-46 404,80
TERRE INVEST 10.0% 30-09-26 CV	0,00	0,00	236 075,00	342 830,57	-236 075,00	-342 830,57
AVANCES EN COMPTES COURANTS						
AVCC BRODERIE DE LOMAGNE 31/07/2020	150 000,00	0,00	150 000,00	112 500,00	0,00	-112 500,00
Total	3 056 121,43	737 269,11	5 221 163,66	4 763 827,12	-2 165 042,23	-4 026 558,01

Etat des cessions et sorties de l'actif de l'exercice (instruments financiers de capital investissement)

Nom Société	Nature des instruments financiers détenus	Coût d'acquisition En EUR	Prix de cession En EUR	Plus-values (*) En EUR	Moins-values (*) En EUR
ETABLISSEMENTS FERRAND	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	560 200,00	0,00	0,00	560 200,00
Sous total		560 200,00	0,00	0,00	560 200,00
KERLINK	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	705 747,60	51 584,25	0,00	654 163,35
Sous total		705 747,60	51 584,25	0,00	654 163,35
ODYSSEE DEVELOPPEMENT	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	125 435,00	621 781,39	496 346,39	0,00
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	151 128,00	152 858,71	1 730,71	0,00
Sous total		276 563,00	774 640,10	498 077,10	0,00
TERRE INVEST	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	344 513,26	1 885 704,63	1 541 191,37	0,00
	OBLIGATIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE	271 100,00	389 840,68	118 740,68	0,00
Sous total		615 613,26	2 275 545,31	1 659 932,05	0,00
VALBIOTIS	ACTIONS & VALEURS ASSIMILEES NON NEGOCIEES SUR UN MARCHE REGLEMENTE OU ASSIMILE	82 482,37	61 274,20	0,00	21 208,67
Total		1 740 606,90	3 163 043,86	2 158 009,15	1 235 572,02

(*) Plus ou moins-values réalisées hors frais de transaction.

Inventaire détaillé des contrats financiers, des dépôts et des autres instruments financiers (Instruments financiers hors capital investissement)

Instruments financiers hors capital investissement	Devise	Quantité	Evaluation 29/12/2023	% de l'actif net
OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS				
FEDERAL SUPPORT MONETAIRE ESG SI	EUR	81,349	881 797,13	53,89
Total OPCVM ET FIA A VOCATION GENERALE DESTINES AUX NON PROFESSIONNELS ET EQUIVALENTS D'AUTRES PAYS			881 797,13	53,89
Total			881 797,13	53,89

Engagements de hors-bilan et clauses particulières affectant les investissements en capital investissement

Investissement	Nature de l'engagement	Echéance	Montant engagement	Appels de fonds réalisés	Montants restant à appeler	Modalités de mise en œuvre
Total	Néant		0,00	0,00	0,00	

Créances et Dettes

	29/12/2023 En EUR
Créances	
Coupons et dividendes en espèces	0,00
Débiteurs divers	0,00
Séquestres	0,00
Achat à terme de devise	0,00
Charges constatées d'avances	0,00
Autres créances	0,00
Total des créances	0,00
Dettes	
Charges à payer	5 158,86
- <i>Rémunération de gestion</i>	<i>0,00</i>
- <i>Rémunération administrateur et comptable</i>	<i>1 537,85</i>
- <i>Rémunération dépositaire</i>	<i>652,21</i>
- <i>Rémunération honoraires CAC</i>	<i>2 968,80</i>
- <i>Frais de reporting</i>	<i>0,00</i>
- <i>Frais Middle Office</i>	<i>0,00</i>
Créditeurs divers	0,00
Séquestres	0,00
Vente à terme de devise	0,00
Boni de liquidation	0,00
Autres dettes	0,00
Total des dettes	5 158,86

Frais de gestion

	29/12/2023 En EUR
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)	163 791,92
- <i>Rémunération de gestion</i>	<i>151 950,29</i>
- <i>Rémunération administrateur et comptable</i>	<i>3 679,27</i>
- <i>Rémunération dépositaire</i>	<i>1 334,44</i>
- <i>Rémunération honoraires CAC</i>	<i>5 937,60</i>
- <i>Frais audits et conseils</i>	<i>888,30</i>
- <i>Impôts et taxes</i>	<i>0,00</i>
- <i>Frais juridiques</i>	<i>2,02</i>
- <i>Frais de reporting</i>	<i>0,00</i>
- <i>Frais Middle Office</i>	<i>0,00</i>
- <i>Autres frais</i>	<i>0,00</i>
En pourcentage de l'actif net moyen	9.18
Rétrocession de frais de gestion	0,00
Frais de performance (frais variables)	0,00

Autres frais

Ventilation des frais d'audit par ligne d'investissement

	29/12/2023 En EUR
Frais relatifs à des acquisitions réalisées	0,00
Frais relatifs à des acquisitions non réalisées	888,30
Total	888,30

Frais de constitution : 0,00

Autres informations

	29/12/2023 En EUR
Valeurs boursières des titres faisant l'objet d'une transaction temporaire	
Titre pris en pension livrée	0,00
Titres emprunté	0,00
Valeurs boursières des titres donnés et reçus en garantie	
Donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (SICAV) et OPCVM gérés par ces entités	
Actions	0,00
Obligations	0,00
TCN	0,00
OPCVM	881 797,13
FR0007045109 FED SUPP MONE ESG SI	881 797,13
Instruments financiers à terme	0,00
Total	881 797,13

Tableau d'affectation des sommes distribuables

- Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

Néant

- Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Néant

- Tableau d'affectation des sommes distribuables

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	0,00	0,00
Résultat	-110 108,57	-154 010,68
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Total	-110 108,57	-154 010,68
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	-110 108,57	-154 010,68
Total	-110 108,57	-154 010,68

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
Affectation		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	947 548,03	308 315,05
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Total	947 548,03	308 315,05
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	947 548,03	308 315,05
Total	947 548,03	308 315,05

Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR
PLURIEL ATLANTIQUE Part A		
Nombre d'actions ou de parts	105 604,032	106 068,260
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B1		
Nombre d'actions ou de parts	9 423,000	9 423,000
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B2		
Nombre d'actions ou de parts	9,423,000	9 423,000
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B3		
Nombre d'actions ou de parts	8 076,900	8 076,900
Distribution unitaire de résultat	0,00	0,00
Distribution unitaire de plus ou moins-values nettes	0,00	0,00
Crédit d'impôt attaché à la distribution du résultat	0,00	0,00

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'organisme au cours des cinq derniers exercices

	29/12/2023 En EUR	30/12/2022 En EUR	31/12/2021 En EUR	31/12/2020 En EUR	31/12/2019 En EUR
PLURIEL ATLANTIQUE Part A					
Actif Net	1 636 352,90	6 362 290,90	9 163 254,98	8 130 848,92	8 712 668,27
Engagement de souscription	0,00	10 606 825,99	10 657 001,80	10 664 334,30	10 682 517,49
Montant libéré	10 560 403,19	10 606 825,99	10 657 001,80	10 664 334,30	10 682 517,49
Répartitions d'actifs	6 367 341,22	2 656 606,50	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	105 604,032	106 068,260	106 570,018	106 643,343	106 825,18
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	15,49	59,98	85,98	76,24	81,56
PLURIEL ATLANTIQUE Part B1					
Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Engagement de souscription	0,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Montant libéré	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	9 423,000	9 423,000	9 423,000	9 423,000	9 423,000
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PLURIEL ATLANTIQUE Part B2					
Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Engagement de souscription	0,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Montant libéré	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00	9 423,00
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	9 423,000	9 423,000	9 423,000	9 423,000	9 423,000
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	0,00	0,00	0,00	0,00	6 909,30
PLURIEL ATLANTIQUE Part B3					
Actif Net	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Engagement de souscription	0,00	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90
Montant libéré	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90	8 076,90
Répartitions d'actifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur résultat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Distribution sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Nombre de parts	8 076,900	8 076,900	8 076,900	8 076,900	8 076,900
Report à nouveau unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes unitaires reportées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Valeur liquidative	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

PLURIEL ATLANTIQUE

RAPPORT ANNUEL DE GESTION – 31 décembre 2024

1. IDENTIFICATION DU FONDS

1.1 DATE DE CREATION	31 décembre 2014
1.2 CAPITAL TOTAL SOUSCRIT	10,76 M€
1.3 DUREE	8 ans + 2 ans de prorogation possible
1.4 FORME JURIDIQUE	Fonds d'Investissement de Proximité
1.5 SOCIETE DE GESTION	Swen Capital Partners - 20/22 rue Vernier 75017 Paris
Déléataires de gestionUI Investissement - 22 avenue Franklin Roosevelt ...75008 Paris ..Sofimac - 24, rue de l'agriculture ..63000 Clermont-Ferrand
1.6 BANQUE DEPOSITAIRE	CACEIS Bank France - 89-91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge
1.7 FONCTION COMPTABLE	CACEIS Fund Administration - 89-91 rue Gabriel Péri 92120 Montrouge
1.8 COMMISSAIRES AUX COMPTES	Cabinet Forvis Mazars - 45, rue Kléber 92300 Levallois-Perret

1.9 COMMUNICATION PERIODIQUE

- Rapport annuel (compte annuel, rapport de gestion, certification commissaires aux comptes)
- Lettre annuelle sur les frais
- Rapport semestriel (Documentation d'Information Périodique)
- Valeur liquidative calculée semestriellement

1.10 PARTS DU FONDS

- Parts prioritaires A (investisseurs)
Parts A FR0012082709
- Parts ordinaires B (carried interest, gérants)
Parts B1 FR0012077089
Parts B2 FR0012172906
Parts B3 FR0012172880
- Priorités de remboursement :
 - Remboursement du nominal des parts prioritaires
 - Remboursement du nominal des parts ordinaires
 - Attribution du solde de l'actif net aux parts A et B dans la proportion respective de 80/20

Les Parts A ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré (hors droits d'entrée), puis (ii) un montant égal à quatre-vingts pour cent (80 %) des Plus-Values du Fonds. Les Parts B ont vocation à recevoir (i) un montant égal à leur montant souscrit et libéré, puis (ii) un montant égal à

vingt pour cent (20%) des Plus-Values du Fonds. Ce partage de performance se fera après déduction de tous les frais supportés par le Fonds. Dans l'hypothèse où les Porteurs de Parts A ne percevraient pas le montant nominal de leurs Parts, les Porteurs de Parts B perdront la totalité de leur investissement dans ces Parts B. Pour l'application du présent article, le terme "**Plus-Values**" désigne la somme :

- des bénéfices ou pertes d'exploitation, à savoir la différence entre les produits (intérêts, dividendes, et tous produits autres que les produits de cession) et les charges (frais liés à la constitution, rémunération de la Société de Gestion, rémunération du Dépositaire, rémunération du Commissaire aux Comptes et tous autres frais relatifs au fonctionnement du Fonds), constatée depuis la Date de Constitution jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values réalisées sur la cession des investissements du Fonds depuis la Date de Constitution jusqu'à la date du calcul ;
- des plus ou moins-values latentes sur les investissements du portefeuille du Fonds, ces plus ou moins-values latentes étant déterminées sur la base de la valorisation des actifs à la date du calcul.

2. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

2.1 ORIENTATION DE LA GESTION

L'objectif du Fonds est de prendre des participations dans des petites et moyennes entreprises non cotées éligibles, d'accompagner la croissance de ces sociétés et de réaliser des plus-values par la cession de participations. Cet objectif sera réalisé notamment dans le cadre de cessions industrielles, d'introduction des sociétés du portefeuille du Fonds sur des marchés boursiers, réglementés ou régulés, français ou étrangers, ou à l'occasion de l'entrée de nouveaux investisseurs reprenant les investissements réalisés par le Fonds. Le Fonds a pour objet la constitution à hauteur de soixante-dix (70) % minimum de son actif d'un portefeuille de participations en actions et autres valeurs mobilières (obligations convertibles en actions et toute autre forme de valeur mobilière donnant accès à terme au capital à l'instar des ORA, BSA ...), parts de sociétés à responsabilité limitée et avances en compte courant, émises par des petites et moyennes entreprises. Le Fonds se réserve la possibilité d'investir à tous les stades de développement d'une entreprise, mais les investissements seront plus particulièrement concentrés au stade du capital-développement ou du capital-transmission. Les entreprises sélectionnées devront exercer leur activité principalement dans la Zone Géographique regroupant les régions limitrophes suivantes : **Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes et Aquitaine constituées à la date de création du Fonds des départements Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire- Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.** Pour cette part de 70 % de l'actif soumis aux critères de proximité, le Fonds souhaite notamment bénéficier de l'expertise et des opportunités d'investissement de deux sociétés de gestion de fonds de capital-investissement, qui ont chacune développé des compétences clés et une expertise reconnue (ci-après les "**Délégués de Gestion**"). Les investissements relatifs à cette part de l'actif seront ainsi réalisés par deux Sociétés de Gestion de Fonds de capital-investissement, chargées d'investir chacune 35 % minimum de l'actif initial du Fonds. La Société de Gestion a donc sélectionné pour la gestion de l'actif soumis aux critères de proximité deux Délégués de Gestion sur la base de critères quantitatifs et qualitatifs (expérience de gestion, performances passées, process de sélection des investissements, organisation interne, méthodologie...) et a retenu :

- **UI Investissement (ex UI Gestion)**, le " Premier Délégué ", gère une partie de l'actif net du fonds, correspondant à 35 % minimum de l'actif initial du fonds. UI Gestion investira dans tous secteurs d'activité, aussi bien en minoritaire qu'en majoritaire et accompagnera des PME ayant une forte identité entrepreneuriale et des perspectives de croissance marquée. Il bénéficie d'une forte proximité avec les entrepreneurs régionaux (Bretagne et Pays de la Loire notamment).
- **UI Investissement, (ex Sofimac Partners)**, le " Deuxième Délégué ", gère une partie de l'actif net du fonds, correspondant à 35 % minimum de l'actif initial du fonds. Les interventions de Sofimac Partners se feront au stade du développement, de la reprise ou de la transmission ; en phase d'expansion et par le biais d'opérations avec ou sans effet de levier. Leur objectif est d'investir uniquement dans des sociétés non cotées présentant un chiffre d'affaires récurrent et de bonnes perspectives de croissance et de

valorisation selon leur analyse. Les participations du fonds seront gérées avec l'objectif de rechercher à réaliser des plus-values lors de la cession. Les investissements du Fonds seront réalisés dans des sociétés appartenant aux secteurs de l'industrie, des services et des technologies (notamment : chimie verte, éolien, nouveaux matériaux, médecine nucléaire, pharmacie, fabrication de prothèses, aéronautique, équipements industriels, logiciels, ...).

A titre indicatif et informatif, la taille des investissements du Fonds sera généralement comprise entre 0,1 % et 10 % du montant total des souscriptions pour un premier investissement dans les sociétés éligibles. La Société de Gestion se réserve également, de façon limitée, la possibilité d'investir directement dans certaines Sociétés cotées sur un marché réglementé ou organisé, présentant des fondamentaux financiers solides et un potentiel de croissance de valorisation compatible avec l'horizon de liquidité du Fonds. Il est précisé que les Titres éligibles non cotés et qui seraient cotés par la suite, resteront gérés par les Délégués de Gestion.

Pour rappel depuis le 1^{er} août 2021, les équipes du groupe Sofimac Partners ont rejoint UI Gestion pour constituer une plateforme indépendante et unique dénommée UI Investissement.

Ce rapprochement n'a aucune incidence sur l'orientation de gestion du Fonds, cependant le Fonds n'a plus qu'un seul délégué.

2.2 ZONE GEOGRAPHIQUE : Bretagne, Pays de la Loire, Poitou Charentes et Aquitaine constituées à la date de création du Fonds des départements Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée, Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne, Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques.

2.3 CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITE DE GOUVERNANCE (ESG)

Le fonds ayant achevé sa période de souscription avant l'entrée en vigueur du règlement (UE) 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit SFDR), sa documentation réglementaire n'a pas été mise à jour en ce qui concerne l'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement. Le fonds ne promeut pas de caractéristiques environnementales ou sociales et ne poursuit pas d'objectif d'investissement durable.

De plus, les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

2.4 OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET REUTILISATION

Le Fonds ne réalise pas d'opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global tels que définis dans le règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du conseil relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et réutilisation dit « SFTR ».

3. CONTEXTE GENERAL DE LA GESTION ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT SUIVIE

Les FIP et les FCPI s'appuient sur deux moteurs de performance : une poche hors quota investie de manière diversifiée sur plusieurs classes d'actifs (indirectement) et une poche dite « éligible » investie dans les entreprises. Ces produits sont donc sensibles aux aléas macroéconomiques (via la poche hors quota et les investissements en sociétés cotées) ainsi qu'au développement des PME investies.

La politique de gestion a consisté à se conformer, pendant toute la durée de l'exercice, à l'orientation de gestion décrite dans le règlement du Fonds.

Chaque ligne est valorisée selon la méthode jugée la plus adaptée pour refléter la juste valeur de notre investissement sur la base des informations en notre possession au moment de l'exercice. Cependant nous avons prêté une attention particulière aux situations de trésorerie et à l'impact de la crise sur les

marges ainsi que sur les budgets initiaux, tout en essayant de considérer le degré d'incertitude qui règne toujours aujourd'hui.

Les performances passées des FIP et des FCPI ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance ne s'appréciera réellement qu'à la liquidation du Fonds.

Au 31 décembre 2024, le FIP Pluriel Atlantique présente un actif net pour la part A de 225 k€ et l'évolution de sa valorisation sur l'année est de -37.81 %. Une distribution de 7,50€ par part a été réalisée au 1^{er} semestre 2024.

Le FIP Pluriel Atlantique étant arrivé à échéance fin 2024, les équipes de gestion s'emploient à finaliser les cessions des participations du portefeuille.

Cession réussie pour la société Valbiotis, une biotechnologie cotée en bourse spécialisée dans la conception de compléments alimentaires thérapeutiques, dont les titres détenus ont été entièrement cédés sur l'année 2024.

Le fonds a néanmoins été prorogé de nouveau afin de permettre la cession des dernières participations, sur lesquelles il ne reste qu'un potentiel limité.

La performance du fonds sur l'année 2024 a été en dessous des attentes, dû en partie aux sociétés :

- Aménagement Conduite Automobile (ACA), spécialisée dans les services et les prestations dédiées à l'adaptation automobile pour les personnes en fauteuil roulant et à mobilité réduite, qui a connu un ralentissement de son activité et s'est heurtée à un manque de trésorerie. La société a été forcée d'entrer en redressement judiciaire.
- Tunetoo (Broderie de Lomagne), site de vente en ligne de produits brodés et imprimés destinés à l'ameublement et à la décoration, a souffert d'un volume de ventes trop faible, ne permettant pas de générer assez de revenus et de trésorerie. La société est entrée en redressement judiciaire.

Sur une note plus positive, la société TMI Control Plus, société d'équipements et de maintenance pour l'industrie électronique, a réalisé un bon exercice 2024.

4. SITUATION DE L'OPC (DONNEES CHIFFREES)

4.1 EVOLUTION DE L'ACTIF NET, DU NOMBRE DE PARTS ET DE LA VALEUR LIQUIDATIVE

A date, la valeur liquidative du Fonds peut ne pas refléter le potentiel des actifs en portefeuille, celle-ci est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse.

La performance du Fonds ne s'appréciera réellement qu'à sa liquidation.

	31/12/2020	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024
ACTIF NET					
en EUR	8 130 848.92	9 163 254.98	6 362 290.90	1 636 352.90	225 276.27
Engagement de souscription	/	/	/	/	/
Montant libéré	/	/	/	/	/
Répartition d'actifs	/	/	2 656 606.50	3 710 734.72	791 857.74
Nombre de parts					
Part A	106 643.343	106 570.018	106 068.260	105 604.032	105 581.032
Part B1	9 423.000	9 423.000	9 423.000	9 423.000	9 423.000
Part B2	9 423.000	9 423.000	9 423.000	9 423.000	9 423.000
Part B3	8 076.900	8 076.900	8 076.900	8 076.900	8 076.900
Valeur liquidative unitaire en EUR					
Part A	76.24	85.98	59.98	15.49	2.134
Part B1	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Part B2	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Part B3	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Distribution unitaire du résultat					
Part A	-	-	-	-	-
Part B1	-	-	-	-	-
Part B2	-	-	-	-	-
Part B3	-	-	-	-	-
Distribution unitaire PMV nettes					
Part A	-	-	-	-	-
Part B1	-	-	-	-	-
Part B2	-	-	-	-	-
Part B3	-	-	-	-	-

4.2 DISTRIBUTIONS

Une troisième distribution de 791 857.74 euros a été effectuée le 12 juillet 2024, soit un montant distribué par part de 7.50 euros.

4.3 PERFORMANCE DU FONDS (Variation de Valeur Liquidative)

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures, elles ne sont pas constantes dans le temps. La performance ne s'appréciera réellement qu'à la liquidation du Fonds.
Il est rappelé aux souscripteurs que le Fonds présente un risque de perte en capital.

		<i>Performances nettes de frais de gestion</i>
Part A	1 an	-37.81%
	Depuis sa création	-30.37%
Part B1	1 an	-
	Depuis sa création	-100.00%
Part B2	1 an	-
	Depuis sa création	-100.00%
Part B3	1 an	-
	Depuis sa création	-100.00%

4.4 OPERATIONS INTERVENUES DANS LA COMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRES

Participations	Activité	Acquisitions	Cessions
Aménagement Conduite Automobile	Négoce d'adaptation de véhicules et de produits destinés aux personnes handicapées	11 520,00	0,00
Valbiotis	Solutions nutritionnelles innovantes dédiées à la prévention des maladies cardio-métaboliques	0,00	59 858,78
HBRI 1	Prestations de voiturier-parking en aéroports et gares	0,00	3 867,54

4.5 CALCUL DU RISQUE GLOBAL

Le risque global du Fonds est calculé selon la méthode de l'engagement. A la clôture de l'exercice, l'engagement global du Fonds s'élève à 100%.

4.6 FRAIS DE GESTION DE L'OPC

4.6.1 NATURE ET MONTANT DES FRAIS FACTURES AU FONDS

	Montant	% actif net moyen
Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes)		
Rémunération de la société de gestion	45 093.00	4.41%
Base de calcul = souscriptions		
Rémunération du dépositaire	1 439.45	0.14%
Base de calcul = souscriptions		
Rémunération du comptable	4 079.63	0.40%
Base de calcul = forfait		
Honoraires du commissaire aux comptes	6 300.00	0.62%
Base de calcul = souscriptions		
Commission de surperformance (frais variables)	n/a	n/a
Rétrocessions de frais de gestion	n/a	n/a
Montants rétrocédés à l'OPC		
Frais divers	0.00	0.00%
TOTAL	59 912.08	5.56%

4.6.2 TAUX DE FRAIS ANNUEL MOYEN

Catégorie agrégée de frais (D. 214-80 du code monétaire et financier)	Droits d'entrée et de sortie	Frais récurrents de gestion et de fonctionnement	Commission de constitution	Frais de fonctionnement non récurrents liés à l'acquisition, au suivi et la cession des participations	Frais de gestion indirects	Total TFAM gestionnaire et distributeur	
Rappel des TFAM gestionnaire et distributeurs maxima sur la durée de vie du fonds ou de la holding, tels que présentés dans la notice	4% du prix de rachat (dont 2% acquis au Fonds) en cas de rachat avant la fin de la 6ème année à compter de la souscription des Parts A et 3% (dont 2% acquis au Fonds) en cas de rachat au cours de la 7ème année. Aucune commission de rachat ne sera prélevée à partir de la 8ème année.	- Frais de gestion : 3.47% maximum du montant total des souscriptions - Frais de gestion, administrative et comptable : 0.18% - Frais Dépositaire : 0.20% net de toutes taxes des souscriptions - Frais Commissaire aux comptes : 0.05%	Forfaitaire : 0.50% net de toutes taxes du montant total des souscriptions	0.30% de l'actif net	0.23% de l'actif net		
Taux pratiqué chaque année et sur la durée écoulée du fonds ou de la société (gestionnaire et distributeur)	Exercice						
	2015	0,00%	3,90%	0,50%	0,00%	0,41%	4,81%
	2016	0,00%	3,61%	0,00%	0,13%	0,26%	4,00%
	2017	0,00%	3,68%	0,00%	0,07%	0,12%	3,86%
	2018	0,00%	3,34%	0,00%	0,05%	0,15%	3,54%
	2019	0,00%	3,69%	0,00%	0,02%	0,10%	3,81%
	2020	0,00%	3,69%	0,00%	0,01%	0,00%	3,71%
	2021	0,00%	3,71%	0,00%	0,15%	0,03%	3,90%
	2022	0,00%	2,99%	0,00%	0,00%	0,02%	3,00%
	2023	0,00%	1,51%	0,00%	0,03%	0,03%	1,57%
2024	0,00%	0,53%	0,00%	0,00%	0,03%	0,56%	
TFAM pratiqué sur la période écoulée	0,00%	3,07%	0,05%	0,05%	0,11%	3,28%	

Le Taux de Frais Annuel Moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre :

- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds mentionnés à l'article D.214-80 du code monétaire et financier ;
- et le montant maximal des souscriptions initiales totales en incluant les droits d'entrée susceptibles d'être acquittées par le souscripteur.

Les taux mentionnés dans ce tableau correspondent aux ratios entre les frais ou la commission et le montant maximal des souscriptions initiales totales.

4.6.3 RAPPORT RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Non applicable en 2024, néanmoins la politique sur la sélection des intermédiaires est disponible sur le site de la Société de Gestion : www.swen-cp.fr/informations-reglementaires

4.7 FRAIS DE GESTION VARIABLES

Non applicable.

4.8 OPERATIONS DE CREDIT

Aucune opération de crédit réalisée par un établissement de crédit liée à la Société de Gestion n'a été mise en place auprès de sociétés du portefeuille

5. AUTRES INFORMATIONS RELATIVES A L'EXERCICE ECOULE

5.1 GESTION DES RISQUES

Le Fonds est classé niveau 7 sur l'échelle de risque de l'indicateur synthétique. Le profil de risque du Fonds correspond à un couple rendement/risques élevé et n'offre aucune garantie ni protection en capital.

5.1.1 SUIVI DU PROFIL DE RISQUE

La Société de Gestion dispose de moyens humains et techniques au travers son département « risques » afin de garantir que le profil de risque du FIP est conforme à celui décrit aux investisseurs.

Les risques financiers inhérents au fonds sont identifiés, à savoir, risque de perte en capital, risque de liquidité, risque de marché, risque de crédit. Les indicateurs de mesure de risque et les seuils de tolérance (lorsque ceux-ci sont adaptés) sont définis. La direction générale et le RCCL reçoivent périodiquement des informations sur le profil de risque du fonds au travers de plusieurs tableaux de bord envoyés par les risques. La Société de Gestion s'appuie sur des procédures et une équipe disposant de connaissances approfondies des outils informatiques.

A titre illustratif, afin de gérer le profil de risques du Fonds, la Société de Gestion au travers de son département « risques » développe des benchmarks internes, évalue la performance, calcule des métriques de risque, vérifie le taux de défaut, gère la liquidité de l'actif et du passif, effectue des stress-test, contrôle les ratios et apprécie le niveau de concentration ou d'emprise des actifs.

Le suivi du profil de risque ne fait l'objet d'aucune remarque particulière sur cette année.

5.1.2 INFORMATION RELATIVE A LA GESTION DU RISQUE DE LIQUIDITE

Le Fonds a investi essentiellement dans des titres non cotés sur un marché et, qui sont par nature peu ou pas liquides.

Le dispositif de liquidité mis en place au sein de la Société de Gestion qui gère le FIP s'appréhende dans un contexte global intégrant à la fois l'actif et le passif des fonds. Ce dispositif est intégré à la politique de gestion des risques de la Société de Gestion.

Le suivi du risque de liquidité à l'actif est réalisé avec des modèles et des hypothèses distinctes selon les classes d'actifs. Le risque de liquidité est analysé en situation de scénario normal d'une part et en situation de stress test d'autre part.

Afin d'encadrer le risque de liquidité de chaque portefeuille, la Société de Gestion mesure également la proportion du portefeuille pouvant être cédée en un jour.

Sur cette mesure, des seuils d'alerte sont définis pour chaque portefeuille ou famille de portefeuilles.

Les franchissements de seuils d'alerte sont présentés lors du Comité des Risques de la Société de Gestion qui prend alors les mesures adéquates compte tenu du profil de liquidité des portefeuilles et de l'origine du franchissement de seuil.

A date, aucun actif du Fonds ne fait l'objet d'un traitement spécial du fait de sa nature non liquide.

Aucune remarque particulière n'est à remonter dans le suivi de la liquidité sur cette période.

5.1.3 CALCUL DU LEVIER

Ci-dessous les leviers du Fonds calculés au 31 décembre 2024, conformément à la réglementation européenne mentionnée à l'article 109 du Règlement délégué UE N231/2013 :

Méthode brute	: 45.28%
Méthode de l'engagement	: 100%

5.2 MANDATS SOCIAUX LIES AUX PARTICIPATIONS EN PORTEFEUILLE

La Société de Gestion n'est pas mandataire social dans les sociétés financées.

5.3 DIRECTIVE EUROPEENNE LIEE A L'EPARGNE

La directive 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts a été transposée en droit interne par l'article 24 de la loi de finances rectificative pour 2003. L'instruction fiscale (BOI 5I-3-05) en date du 12 août 2005 est venue en présenter les principales dispositions.

Conformément au troisième alinéa du I de l'article 49 I ter de l'annexe III au code général des impôts, le Fonds a opté pour le traitement analogue à celui des OPCVM dits coordonnés, à savoir que ne sont déclarés à l'administration fiscale que les intérêts versés à des bénéficiaires au moment de leur versement, et non au moment de leur perception par le Fonds.

Le traitement fiscal propre à l'investissement en parts ou actions de FIA dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié.

5.4 POLITIQUE D'EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Les délégataires de gestion exercent les droits de vote en Assemblée générale (et le cas échéant en Conseil d'Administration ou Conseil de Surveillance, pour le compte et dans l'intérêt du Fonds, conformément à leur politique d'exercice des droits de vote pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par les délégataires de gestion.

Le cas échéant, la Société de Gestion exerce les droits de vote en Assemblée Générale, pour le compte et dans l'intérêt du Fonds, conformément à sa politique d'engagement actionnarial qui intègre sa politique de vote pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par la Société de Gestion. La politique d'engagement actionnarial ainsi que le compte rendu sur sa mise en œuvre qui intègre le rapport des votes exercés sont disponibles sur le site internet de SWEN CP - www.swen-cp.fr, rubrique « informations règlementaires ».

5.5 CONTROLE SUR LES SOCIETES NON COTEES ET FRANCHISSEMENT DE SEUIL

Le Fonds n'a pas vocation à détenir des positions majoritaires dans les sociétés dans lesquelles il investit.

Sur la période, le Fonds n'a pas réalisé une prise de contrôle dans une société non cotée ou franchit un seuil de détention déclarable.

5.6 CLAUSES AFFECTANT LES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL

Néant.

5.7 RATIO JURIDIQUE ET FISCAL DE 70%

Le Fonds est entré en période de liquidation le 24 octobre 2024.

Le ratio juridique et fiscal n'est plus calculé (Art. R214-71 et Art. R214-53 du code monétaire et financier).

5.8 ASSEMBLEE DES PORTEURS DE PARTS

Néant.

5.9 PRODUITS FINANCIERS EMIS PAR LA SOCIETE DE GESTION OU PAR LES ENTITES DU GROUPE ET DETENUS PAR LE FONDS

Conformément à son Règlement, le Fonds peut être amené à investir dans des instruments financiers émis par des entités du groupe. Ces instruments sont essentiellement utilisés pour la gestion de la trésorerie du Fonds et sont évalués régulièrement.

	31/12/2024
OPC	
Federal Support Monétaire ESG	112 872.51
Total des titres du groupe	112 872.51

5.10 PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES POUR L'EXECUTION DES ORDRES

Non applicable sur la période.

Le cas échéant, la Société de Gestion sélectionne des intermédiaires qualifiés pour permettre une bonne exécution des transactions, pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par la Société de Gestion. La politique sur la sélection des intermédiaires est disponible sur le site de la Société de Gestion : www.swen-cp.fr/informations-reglementaires

Les délégataires de gestion sélectionnent des intermédiaires, selon leur propre procédure interne, pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par les délégataires de gestion.

5.11 PROCESSUS DE SELECTION DES INTERMEDIAIRES POUR L'AIDE A LA DECISION D'INVESTISSEMENT ET D'EXECUTION DES ORDRES

La Société de Gestion ne sélectionne pas d'intermédiaires pour l'aide à la décision d'investissement.

Les délégataires de gestion sélectionnent des intermédiaires, selon leur propre procédure interne, pour les instruments détenus par le Fonds et gérés par les délégataires de gestion.

5.12 CHANGEMENT SUBSTENTIEL

SWEN Capital Partners, en sa qualité de Société de Gestion, a sollicité l'AMF et a obtenu, le 24/10/2024, l'agrément de mise en dissolution du Fonds et a prorogé de manière exceptionnelle la durée de vie du Fonds jusqu'au 31/12/2025.

5.12.1 MISE LIQUIDATION

Le Fonds est entré en période de liquidation en date du 24 octobre 2024.

5.13 CONFLITS D'INTERETS

Aucun cas de conflit d'intérêt avéré n'a été identifié en 2024, néanmoins la politique de prévention et de gestion des conflits d'intérêts est disponible sur le site de la Société de Gestion : www.swen-cp.fr/informations-reglementaires

5.14 CO-INVESTISSEMENTS ET DESINVESTISSEMENT

5.14.1 REGLES DE CO-INVESTISSEMENT ET DE CO-DESINVESTISSEMENT AVEC D'AUTRES VEHICULES GERES PAR LA SOCIETE DE GESTION

Dans le cadre de sa stratégie d'investissement, le Fonds peut être amené à investir aux côtés de fonds ayant des stratégies similaires.

Tout évènement ayant trait à des co-investissements ou co-désinvestissements fera l'objet d'une mention dans le rapport de gestion annuel de la Société de Gestion aux porteurs de parts et respectera les dispositions et recommandations préconisées par le Code de déontologie de France Invest notamment en termes de conflits d'intérêts.

Le Fonds ayant terminé sa période d'investissement, aucun co-investissement ou co-désinvestissement n'a été réalisé sur la période.

5.14.2 CO-INVESTISSEMENTS AVEC LA SOCIETE DE GESTION, SES DIRIGEANTS ET SALARIES ET LES PERSONNES AGISSANT POUR SON COMPTE

Ni la Société de Gestion elle-même, ni les dirigeants, les salariés et toute personne agissant pour le compte de la Société de Gestion (délégués et ses salariés) ne pourront co-investir aux côtés d'un ou plusieurs fonds gérés par la société de gestion ou des véhicules d'investissement.

5.15 TRANSFERT DE PARTICIPATIONS ET PORTAGE

Néant.

5.16 REMUNERATION

- ELEMENTS QUALITATIFS

<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">10.1.2 de la position AMF 2013-11 (orientations ESMA)</p>	<p>Procédure de prise de décision utilisée pour déterminer la politique de rémunérations des collaborateurs</p>	<p>Conformément aux dispositions prévues par la Directives AIFM (2011/61/UE du 8 juin 2011) et son règlement délégué (231/2013 du 19 décembre 2012), SWEN Capital Partners a mis en place une politique de rémunération définissant les principes applicables en matière de rémunération des collaborateurs. La politique de rémunération a été mise à jour le 22 décembre 2023.</p> <p><u>Collaborateurs et rémunérations concernés :</u> La politique de rémunération de SWEN Capital Partners s'applique aux rémunérations fixes et variables versées aux « preneurs de risques » identifiés au regard des fonctions exercées et/ou du niveau de leur rémunération :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Direction Générale (DG, DGA), 2. Directrice des ressources humaines, 3. Directeurs de gestion, 4. Directeurs finance durable, 5. Directeurs d'investissement et de participations ; 6. Directeurs commerciaux ; 7. Directrice des opérations ; 8. Directeur de la gestion des risques ; 9. Chargés d'affaires investissement ; 10. Responsable conformité et contrôle interne ; 11. Responsables finance durable. <p><u>Comité des Nominations et des Rémunérations :</u> SWEN Capital Partners a mis en place un Comité des Nominations et des Rémunérations en charge de veiller à l'application de la politique de rémunération et d'en revoir périodiquement les principes généraux. La politique de rémunération est soumise annuellement à la validation du Conseil d'Administration. La rémunération de la Direction Générale est validée par le Conseil d'Administration.</p> <p>La politique de rémunération de SWEN Capital Partners est disponible sur demande à tout investisseur qui en fait la demande.</p>
<p style="writing-mode: vertical-rl; transform: rotate(180deg);">Article 107 du Règlement</p>	<p>Informations concernant les critères financiers et non financiers pour permettre aux investisseurs d'évaluer les incitations créées</p>	<p>La politique de rémunération de SWEN Capital Partners définie des critères quantitatifs et qualitatifs de détermination des rémunérations versées aux collaborateurs concernés.</p> <p>Elle prévoit notamment que :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la partie fixe de la rémunération représente la proportion majoritaire de la rémunération globale versée, - l'enveloppe globale de rémunération variable tient notamment compte du résultat de la Société de gestion et de ses besoins en matière de fonds propres. - la partie variable de la rémunération n'est pas uniquement liée à la performance des portefeuilles gérés et n'encourage pas une prise de risque incompatible avec les profils de risques y compris les risques en matière de durabilité (par exemple les risques en matière de gouvernance tels que l'éthique des affaires..., mais aussi les risques physiques et de transition liés au changement climatique...etc).

- ELEMENTS QUANTITATIFS

Ces données sont calculées au niveau du gestionnaire de FIA SWEN Capital Partners.

Au 31 décembre 2024 SWEN Capital Partners gère 43 Fonds professionnels (FPCI-FPS/SLP-SCA/RAIF) et 7 FIP-FCPI pour un encours de 3,6Mds € (5,4Mds € d'engagement). Elle gère également des portefeuilles pour compte de tiers (mandats de gestion) et fournit des prestations de conseil en investissement sur des encours s'élevant à 1,8Mds€ (3Mds € d'engagement).

Article 22 Directive	Montant des rémunérations ventilées en fixe et variable au titre de 2024	<u>Montant total des rémunérations de l'ensemble du personnel de SWEN CP :</u> - Rémunérations fixes : 9 729K€ - Rémunérations variables : 3 927K€ Nombre de collaborateurs bénéficiaires* : 116 Nombre d'années d'expérience moyenne : 10
	Montant des rémunérations 2024 ventilées entre cadres supérieurs et membres du personnel dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque du FIA	<u>Répartitions des rémunérations fixes et variables des collaborateurs concernés :</u> - Rémunérations des cadres supérieurs : 979K€ - Rémunérations des autres « preneurs de risques » : 8 396K€ Nombre de collaborateurs* : 61 Nombre d'années d'expérience moyenne : 12
	Intéressement aux plus-values (carried interest) versées par les FIA	Cette information est communiquée, le cas échéant, dans les rapports annuels des FIA.

*Moyenne sur l'année calculée en équivalent temps plein

Avertissement

Ce document est délivré exclusivement aux investisseurs du FIP PLURIEL ATLANTIQUE.

L'ensemble des informations communiquées dans ce rapport sont des données consolidées relatives au Fonds.

Ce document ne constitue ni un document contractuel, ni une offre, ni une recommandation d'acheter, de vendre ou de souscrire à un instrument financier ni une offre commerciale d'investissement dans les produits ou services financiers fournis par SWEN Capital Partners dans une quelconque juridiction. SWEN Capital Partners se dégage de toute responsabilité pour toute décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des informations contenues dans ce document.

Nous attirons votre attention sur le fait que les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne constituent pas un indicateur exact. L'évolution de la valeur des investissements et les performances pourront s'écarter de ce qui est affiché, à la hausse comme à la baisse. La performance finale du Fonds s'appréciera au moment de la liquidation du Fonds. Les performances financières futures sont soumises à l'impôt, lequel dépend de la situation personnelle de chaque investisseur et est susceptible de changer à l'avenir.

SWEN Capital Partners intègre des considérations ESG dans ses stratégies d'investissements. La prise en compte des critères ESG par SWEN Capital Partners est détaillée dans la Documentation Règlementaire du Fonds et dans les politiques de durabilité disponibles sur le site internet : <https://www.swen-cp.fr/esg>.

La reproduction totale ou partielle, sur quelque support que ce soit, la communication à des tiers, l'utilisation à quelque fin que ce soit autre que privée, ou l'altération des marques, logos, dessins, analyses, signes distinctifs, images, animations, graphiques, photographies ou textes figurant le cas échéant sur cette présentation sont interdites, sans l'autorisation préalable de SWEN Capital Partners. SWEN Capital Partners décline toute responsabilité quant à l'utilisation qui pourrait être faite des informations contenues dans le présent document et des conséquences qui pourraient en découler. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ces informations engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites judiciaires.